

## RÉUNION D'ÉCHANGE SUR LA BIODIVERSITÉ

Échangeons ensemble pour mieux comprendre, préserver et valoriser la biodiversité autour de nous.

**LIEU:**  
MAIRIE DE TAISSY

**DATE:**  
2 JUILLET

**HEURE:**  
18h30

*Agissons ensemble pour un cadre de vie naturel et durable!*

## Déjections animales : un problème de responsabilité et de respect



De plus en plus de riverains expriment leur mécontentement face à un problème récurrent : des animaux laissés en liberté par leurs propriétaires, errant dans les rues et urinant sur les façades, trottoirs ou espaces publics.

Si les animaux font naturellement leurs besoins, il appartient à leurs maîtres d'en assumer pleinement la responsabilité.

Laisser divaguer son animal sans surveillance peut non seulement causer des nuisances pour le voisinage, mais aussi représenter un risque pour la sécurité, tant pour les passants que pour l'animal lui-même.

L'urine sur les murs, les portes ou les trottoirs dégrade l'environnement urbain, génère des odeurs désagréables et contribue à un sentiment de négligence dans l'espace public.

Ces comportements, bien qu'évitables, nuisent à la qualité de vie de tous.

Il est donc essentiel de rappeler quelques règles simples :

- Tenir son animal en laisse dans les espaces publics
- Veiller à ce qu'il fasse ses besoins dans des zones appropriées
- Nettoyer ou rincer si nécessaire
- Respecter le voisinage et les lieux communs

Posséder un animal est un engagement qui implique des devoirs. Le respect des autres et de l'environnement passe aussi par une gestion responsable de son compagnon.

Adopter de bonnes pratiques, c'est contribuer à une cohabitation harmonieuse entre tous les habitants, avec ou sans animaux.

**Remerciements aux personnes qui ramassent régulièrement les déchets sur la commune.**

## CONCERT

LES TAISSYTURES du Foyer Communal Taissy-St Léonard  
et LE CHOEUR D'ESCALES de GUEUX  
Chantent Goldman

Dimanche 28 Juin 2026 - 17h  
Eglise de Taissy

Direction : Caroline Charnassé  
Pianiste : Guillaume Lesolleu

Entrée 10 €  
au profit de la fondation

## Un char fleuri va être confectionné pour la Fête Patronale

La confection des fleurs se fait depuis le 28 avril (tous les mardis de 20h00 à 21h30, petite salle communale derrière la Mairie).

Il est également possible de confectionner les fleurs à domicile.

Pour tout renseignement : 06 71 78 45 84

Merci par avance à toutes celles et ceux qui pourront nous aider.

Le Comité des Fêtes

Mairie de TAISSY

Pour les 11 - 15 ans  
**CLUB ADOS**

DONNE NOUS TON AVIS !  
SCANNE LE QR CODE POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE.

## Agenda

### Concert Les Taissy'Tures

Dimanche 28 juin 2026, 17h00, à l'Église de Taissy.

### Représentation de théâtre

Mardi 30 juin 2026, 19h30, à la salle de conférence au CCA.

### Conseil Municipal

Mardi 7 juillet 2026, à 18h30 dans la salle du Conseil Municipal.

## Interdiction et risques de baignade

\* Il est rappelé l'arrêté municipal n°23/2015 du 21/01/2015 portant sur l'interdiction de baignade dans la Vesle. Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie.

\* Concernant le canal :

1. Il est interdit de se baigner dans le canal hors autorisation spécifique.
2. les écluses sont automatisées et une ouverture de vanne aspire une personne et la plaque au fond de l'eau.
3. La maladie de la leptospirose peut être présente (urine des rats).

En France, 44% des victimes de noyades accidentelles sont des enfants ou adolescents de moins de 18 ans et plus d'une noyade sur deux dans les rivières, fleuves et plans d'eau entraîne la mort.

Dans cette tranche d'âge, la noyade est la première cause de mortalité accidentelle (Santé Publique France – Enquêtes Noyades 2024).

Les dangers sont bien réels, même si on ne les voit pas toujours. Courants puissants, remous autour des barrages ou des péniches, rochers ou objets métalliques sous l'eau : autant de risques qui peuvent transformer une baignade en accident grave.

Alors #CoulePasTonÉté pour un plongeur improvisé.

De plus en plus d'activités nautiques se développent sur le réseau fluvial : paddle, canoë, kayak, aviron ou même baignade quand elle est autorisée.

Renseigne-toi sur cette carte ou auprès de ta mairie pour connaître les zones aménagées et piquer une tête en toute sécurité !

<https://www.vnf.fr/vnf/coulepastonete-juste-pour-un-plongeur-ou-une-baignade-entre-potes/>

## Horaires des Messes



La prochaine messe aura lieu :

- dimanche 28 juin 2026, à 10h30, à l'église de Taissy.



Représentation de théâtre à Taissy.

Les jeunes petites comédiennes de l'activité théâtre du Foyer Communal St Léonard vous convient le mardi 30 juin à 19h30 à la salle de Conférences sous le CCA à la restitution de leur «travail».

L'entrée est libre !

Venez les applaudir.



## Arrêtés Préfectoraux pris dans le cadre de la vigilance canicule

Divers arrêtés préfectoraux valables à compter du jeudi 25 juin 2026 à 12h00 et jusqu'à la levée de la vigilance rouge ont été pris :

- Interdiction de manifestations
- Interdiction de transports scolaires (l'après-midi)
- Autorisation horaires de travaux publics
- Interdiction de baignade
- Interdiction de feux
- Interdiction temporaire de moissons
- Interdiction temporaire de vente à emporter d'alcool

Les arrêtés sont disponibles sur le site internet [taissy.fr](http://taissy.fr) ainsi que sur la page PanneauPocket de la commune.



## Plan Canicule 2026

Si vous souhaitez vous inscrire ou faire inscrire une personne âgée ou vulnérable en vue de lui porter aide et assistance en cas d'épisode caniculaire, veuillez remplir et transmettre le coupon à l'accueil de la mairie ou par mail à [mairie@taissy.fr](mailto:mairie@taissy.fr)

### Inscription au registre Plan Canicule 2026

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
.....  
Numéro de téléphone : .....

### SECRÉTARIAT DE MAIRIE

- MATIN : 9h-12h (du lundi au vendredi).  
- APRÈS-MIDI : 16h30-18h30 (lundi, mardi et vendredi).  
Tel : 03 26 82 39 27 Fax : 03 26 97 82 98

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

- MATIN : 9h-11h45 (du lundi au vendredi) 10h-12h (samedi).  
- APRÈS-MIDI : 16h30-18h30 (lundi et vendredi).  
Tel : 03 26 04 41 87

### NUMÉROS D'URGENCE

17 Gendarmerie Nationale, 18 Pompiers

### PHARMACIE DE GARDE

Rendez-vous sur le site [3237.fr](http://3237.fr) ou composez le **3237**.

### MÉDECIN / DENTISTE DE GARDE

En cas d'urgence composez le **15** pour obtenir un régulateur du **SAMU**.